

Dans ses propos, Jean-Marie Messier a remis en question le modèle français de financement du cinéma, sanctuaire symbolique dont il est pourtant issu.

L'exception et la règle

par DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

A la vérité, j'imagine un peu votre surprise, Jean-Marie Messier, en découvrant la bronca déclenchée par votre déclaration sur la mort de l'exception culturelle.

Oublions vite la fête gâchée au moment de se réjouir du succès de notre «fabuleuse année». Convenons que vous n'avez, depuis, cessé de vous expliquer, de nous répondre et de tenter de nous convaincre de la compatibilité de votre démarche économique avec la préservation des identités culturelles. Regrettons tout de même le discrédit apporté à notre cause au moment où elle déclenche partout des réactions positives et passionnées. Savez-vous par exemple que le ministre allemand de la Culture envisage d'adapter à son pays notre réglementation qu'il considère comme la plus efficace? Pourquoi ne parlez-vous jamais de l'Allemagne? Savez-vous aussi que dans le monde entier notre modèle s'exporte avec nos films? Que le succès des cinémas nationaux est au rendez-vous en Corée du Sud, en Espagne, au Danemark, en Pologne et dans beaucoup d'autres pays?

Exception culturelle, il y a dans ces deux vocables accolés une sorte d'incantation qu'il eût été prudent de ne pas contrarier. Votre référence à son remplacement par le concept plus dynamique de diversité culturelle est certes d'autant plus exacte qu'elle est aujourd'hui officiellement la terminologie usuelle, dès lors que le cinéma et la télévision ont été exclus des négociations du Gatt. Mais vous n'empêchez pas –et surtout pas vous désormais!– que cette expression est entrée dans le sanctuaire national de l'intouchable, comme les paroles de *la Marseillaise*, «*Qu'un sang impur abreuve nos sillons*». Quoique nous fassions, l'exception culturelle, c'est le village gaulois, le 18 Juin, le 14 Juillet, les poilus de Verdun, les Champs-Élysées, le drapeau tricolore, c'est nous! A travers cette appellation, au départ juridique, aujourd'hui techniquement abstraite, s'exprime une volonté, ma foi respectable, de mettre en avant une priorité à la culture, même si elle n'est que verbale et n'engage guère les responsables budgétaires.

C'est une façon de dire que la France trouve sa raison d'être à travers une continuité histo-

rique qui remonte à la Renaissance, avec les étapes incontournables, Louis XIV, Napoléon, de Gaulle, tous à leur façon hérauts de l'exception culturelle, du Royaume, de l'Empire, de la République.

Si aujourd'hui elle s'applique particulièrement au cinéma, c'est parce que sa survie vient précisément de la réaction, après la guerre, aux Américains qui imposèrent des quotas de films pour empêcher la renaissance d'une industrie dans l'Europe détruite. En effet, c'est pour répondre aux fameux accords Blum-Byrnes, qui associaient étroitement le sauvetage de notre pays à la circulation du cinéma américain, que des

fonctionnaires modestes mirent en place les bases d'un système de réglementation cinématographique sur lequel nous vivons encore aujourd'hui.

C'est Malraux, pour de Gaulle, qui inventa la procédure d'aide sélective avec les avances sur recettes qui permirent à la nouvelle vague d'exister; c'est Lang, pour Mitterrand, qui imposa les obligations financières des chaînes de télévision vis-à-vis du cinéma qui servirent de base et d'alibi à la création de Canal+, votre Canal+, et, si vous le permettez, NOTRE Canal+. Je dis «notre» parce que notre rencontre qui est devenue notre alliance s'est confondue depuis quinze ans avec notre histoire, et que le triomphe de Canal+ fut notre survie et est notre succès d'aujourd'hui. Il n'est pas un pays au monde où l'Etat, son chef pour être précis, ait accordé le monopole hertzien de la télévision

payante pendant une aussi longue période à un entrepreneur, André Rousselet, qui eut le génie d'inventer une chaîne aussi créative, inspirée, libre et bienfaitrice, certes de par la loi qui l'imposait, mais aussi grâce à son enthousiasme pour le cinéma.

Les temps ont certainement changé, et nous savons tous que «notre» Canal+ fait partie d'un ensemble mondial qui veut et doit répondre aux exigences de la modernité. Votre projet, son message d'utopie, votre audace ont rallié beaucoup d'entre nous sans oublier pour autant les inquiétudes que font naturellement courir ces aventures gigantesques. Est-il pour autant nécessaire de mettre en cause l'esprit et la lettre de nos accords avant que le moment soit venu, au nom d'une rationalité financière qui fait un peu sourire. Dans la galaxie Vivendi qui jongle avec les milliards d'euros et de dollars, faut-il remettre en cause la som-

me bien modeste versée chaque année au cinéma, 9 % du chiffre d'affaires de Canal+ (et non pas 20 comme il est écrit partout et qui inclut la contribution tout à fait volontaire de Studio Canal et de ses filiales au cinéma national et international). 114 millions d'euros en 2001 pour le cinéma indépendant, beaucoup moins que ce que perd hélas Telepiù en Italie, beaucoup moins que ce que coûte le football, beaucoup moins que ce que votre nouvel associé Barry Diller a gagné en s'associant avec vous... beaucoup moins que tout le reste en échange d'une relation amoureuse unique dont la passion blessée s'est exprimée dans les écrits ces jours-ci.

Mais, au nom du passé, au nom de la mémoire de notre longue histoire, je crois nécessaire de vous dire simplement: cette remise en cause n'était ni juste ni nécessaire. L'exception culturelle française du cinéma nous a permis à tous de produire des films dans le monde entier dans le cadre même de la réglementation; les plus grands réalisateurs du monde doivent beaucoup de leurs œuvres et de leur survie aux lois

chirurgicales du marché, à cette pratique indéfiniment extensible de notre exception, et vous en savez quelque chose puisque Canal+ est au cœur aujourd'hui de ce rayonnement sans équivalent.

Vos amis d'Hollywood ne conçoivent que le cinéma américain imposé partout à travers un système de contrôle du marché impitoyable. Face à eux, il n'y a que nous pour produire et diffuser les films du monde entier, seule alternative à une hégémonie implacable que vous aurez du mal à modifier. Vous dites vous réjouir du succès du cinéma français à l'étranger et en

particulier aux Etats-Unis. Vous affirmez avoir prêché dans le désert pour que nos films soient mieux accompagnés à l'extérieur de nos frontières. Vous annoncez que votre groupe y concourra demain, par son entrée en force sur le marché américain. Alors, allons plus loin, et parlons concret. Seriez-vous prêt demain à vous associer à une action de promotion collective du cinéma français aux Etats-Unis, au-delà des intérêts commerciaux immédiats de votre groupe sur ce territoire? Et ne comptez-vous pour rien l'effort de tous, artistes et entrepreneurs, à travers Unifrance que je préside depuis

quinze ans, pour faire connaître et aimer le cinéma français dans les temps de crise qui ont précédé le succès d'aujourd'hui, avant vous, avant Canal+?

La défense de notre exception culturelle n'est pas la défense de nos intérêts égoïstes et franchouillards. C'est la défense d'une idée française du cinéma pour tous, dans la tradition de notre pays, à travers la liberté de la pensée et les droits de l'homme, de transmettre un message de portée universelle.

Il serait absurde de vous diaboliser aujourd'hui au nom d'une bévue au cœur d'un processus audacieux. Mais ne touchez pas à ce sanctuaire symbolique dont vous êtes issu, votre entreprise et vous-même, celui de la volonté publique qui, au-delà des lois de l'argent et du commerce, impose un devoir de spiritualité, une ambition universelle qui ne demanderait qu'à renoncer enfin à son exception pour devenir la règle ●

Daniel Toscan du Plantier est producteur et président d'Unifrance (organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger).